

BKTRAIL2024 - Règlement BK65

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'association BAZTANDARRAK (association loi 1901 à but non lucratif) organise le [BK65 le 20 Juillet 2024](#).

Les participants à cette épreuve déclarent connaître et accepter le présent règlement et s'engagent à respecter la charte éthique couvrant l'événement.

Course ouverte à tous, licenciés ou non, à partir de 18 ans, se déroulant en individuel, en une seule étape à allure libre dans un temps limité.

L'organisation a à cœur qu'un maximum de concurrents passent la ligne d'arrivée. Prenez donc conscience que le parcours sera technique et exigeant, et que la préparation des coureurs devra se faire en conséquence.

ARTICLE 2 : EPREUVES

Le BK65 est une course de pleine nature empruntant les pistes, sentiers et chemins de montagne autour de la commune de Bidarray (Pays Basque).

Sa distance est d'environ 65 km, pour 5000 mètres de dénivelé positif.

Article 2-1 Départ

Le départ est fixé au : [Samedi 20 Juillet 2024 à 05h00](#).

Article 2-2 changement d'épreuve

Pour des raisons climatiques, l'association BAZTANDARRAK se garde le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve.

Dans ce cas, aucun remboursement ne sera réalisé.

Article 2-3 Remise des dossards

La remise des dossards se déroulera exclusivement [le vendredi 19 Juillet 2024](#) entre 17h00 et 20h00

A partir de 20h le vendredi, le retrait ne sera plus possible.

ATTENTION :

- Les épingles à nourrice ne seront pas fournies par l'organisation.
- Des contrôles du matériel obligatoire seront pratiqués de façon inopinée et au hasard des coureurs tout au long du parcours.
- Dans les poches dotations seront remis les tickets repas / dotations et complément de commande (différentes options proposées au moment de l'inscription à présenter au moment de la restauration).

A noter que parmi les dotations, le respect des tailles de t-shirt précisées lors de l'inscription se fera suivant les disponibilités en taille et dans la limite des stocks (distribuées selon chronologie d'inscription).

ARTICLE 3 : BARRIERES HORAIREs et POINTS DE CONTROLES CHRONO

L'organisation vous propose :

- 6 Barrières Horaires **BH** intermédiaires.
- 7 Points de Contrôles Chrono **PCC**

Passé l'un de ces délais les concurrents seront mis hors course par les organisateurs. (Tout coureur mis hors course devra remettre son dossard au signaleur et rejoindre l'arrivée ou le poste de contrôle le plus proche en suivant le parcours).

- KM00 : DEPART FRONTON 5h00
- KM10 : GAZTIGAR LEPO / **PCC**
- KM20 : XUMUS **BH 09H00 / PCC**
- KM25 : BEHEREKO ETXEKO BORDA **BH 11H00 / PCC**
- KM30 : PUTZEN ZUBIA **BH 13H30**
- KM40 : GORAMAKIL **BH 15H45 / PCC**
- KM49 : ARRITZAKUN **BH 17H30 / PCC**
- KM54 : MEHATXE **BH 19H30 / PCC**
- KM58 : ASTOLEPO / **PCC**
- KM65 : ARRIVEE FRONTON 22h00

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DU COUREUR

En s'inscrivant à l'épreuve, les coureurs s'engagent au :

- **RESPECT DES PERSONNES**

Respect de soi et des autres en ne s'autorisant aucune forme de triche.

Respect des bénévoles et signaleurs qui eux aussi participent pour le plaisir.

Respect de la population locale qui accueille la course.

Respect de l'organisation et de ses partenaires.

Respect du code de la route lors des sections urbaines du parcours.

Respect des consignes des signaleurs lors des traversés de route.

- **RESPECT DE LA NATURE**

Ne jamais rien jeter au sol. Respecter la faune et la flore.

Ne pas couper les sentiers (cela provoque une érosion dommageable du site).

Favoriser le co-voiturage et l'utilisation des transports en commun pour venir sur le lieu de l'événement.

- **PARTAGE ET A LA SOLIDARITÉ**

Venir prioritairement en aide à toutes personnes en danger ou en difficulté.

- **L'EXPLORATION DE SES LIMITES**

Se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision.

Apprendre à se connaître soi-même et développer son autonomie afin d'aller au maximum de son engagement dans le respect de son intégrité physique et morale.

ARTICLE 5 : CONDITIONS GENERALES

Article 5-1 AUTO-SUFFISANCE

La course se déroule sur le principe de la semi-auto-suffisance et impose aux coureurs, une certaine autonomie. Toute personne sans dossard n'a pas le droit d'accompagner un coureur.

Article 5-2 RAVITAILLEMENTS

Des postes de ravitaillements (liquides et/ou solides) sont répartis sur l'ensemble du parcours comme suit :

- R1 GAZTIGAR LEPO KM10
- R2 XUMUS KM20
- R3 BEHEREKO ETXEKO BORDA KM25
- R4 MEAKA KM35
- R5 ARRITZAKUN KM49
- R6 MEHATXE KM54
- R7 ASTOLEPO KM58
- R8 ARRIVEE FRONTON KM65

Article 5-3 ABANDON ET RAPATRIEMENT

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui invalide définitivement son dossard.

Le rapatriement sera décidé avec le chef de poste. L'organisation s'engage à rapatrier les coureurs qui abandonnent uniquement sur des points de ravitaillement définis et en fonction des heures de passage du véhicule prévu à cet effet.

Article 5-4 CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée de l'épreuve.

En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage.

Article 5-5 MODIFICATIONS DU PARCOURS & ANNULATION DE LACOURSE

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, les barrières horaires et les emplacements des postes de secours et de ravitaillements, sans préavis.

En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie, fort risque orageux...) le départ peut être reporté ou la course annulée pour des raisons de sécurité (cf article 2.2).

L'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

Article 5-6 ASSURANCE

Responsabilité civile :

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile, conformément à la loi, pour la durée de l'épreuve. Cette assurance garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident :

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation.

Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent.

L'organisation ne saurait être engagée en cas d'accident, d'incident, de détériorations, perte ou de vol de matériel tout au long de l'épreuve.

Article 5-7 DROITS À L'IMAGE

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image le concernant, et cède donc son droit à l'image dans le cadre de la promotion de la compétition (y compris l'adresse internet transmise par le concurrent).

Article 5-8 RECOMPENSES

Un lot à tous les participants sera offert au retrait du dossard.

Seront récompensés à l'issue de la course :

- Les 3 premiers au classement scratch.
- Les 3 premières Femmes.
- Les premiers par catégorie Homme et Femme pour les Séniors, V1, V2, V3 & V4 intégrant le nouveau classement comme suit :

- JUNIOR 18/19 ans
- ESPOIR 20/23 ans
- SENIOR 23/39 ans : SE+MO
- V1 40/49 ans : M1+M2
- V2 50/59 ans : M3+M4
- V3 60/69 ans : M5+M6
- V4 70/79 ans: M7+M8

(Double récompense si l'un des 3 premiers est aussi 1er de sa catégorie.)

La 1ère Femme et le 1er Homme au général recevront une prime de 750 €.

Remise des prix à l'issue de la course (autour 19h00).

Article 5-9 DISQUALIFICATIONS

Disqualification du coureur en cas de manquements aux règlements :

- Assistance sauvage .
- Enlèvement (vol) ou déplacement des balises durant la course.
- Absence de dossard.
- Pointage au-delà des horaires définis pour les barrières horaires (cf art 3).
- Utilisation d'un moyen de transport.
- Non-assistance à un concurrent en danger.
- Pollution ou dégradation des sites.
- Insultes ou menaces à l'égard des membres de l'organisation.
- Refus de se faire examiner par un médecin à tout moment de l'épreuve.
- Etat physique ou psychique du concurrent inadapté à la poursuite de l'épreuve.
- Dopage ou refus de se soumettre au contrôle anti-dopage.

ARTICLE 6 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les inscriptions ouvrent [le 14 février 2024 à 14h00 sur www.baztandarrak.fr](http://www.baztandarrak.fr)

Pour tout problème ou toute question lors de votre inscription, vous pourrez vous rapprocher directement de PYRENEES CHRONO / LAHIRIGOYEN Dominique +33(0)6 76 81 91 03 / contact@pyreneeschrono.fr

Elles sont limitées à 350 participants. Une fois ce quota atteint, les inscriptions sur cette course seront clôturées. Aucune inscription en liste d'attente ne sera gérée.

Pour valider son inscription, un coureur devra fournir sous quinzaine, l'original ou la copie certifiée conforme, d'un certificat médical conforme de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou licence FFA.

Ce certificat devra être daté de moins d'un an avant le départ de la course.

L'envoi du certificat médical se fera uniquement sur la plate-forme d'inscription.

Pour des raisons de gestion de l'organisation, les certificats médicaux envoyés par la poste ne seront pas pris en compte.

Les certificats envoyés en recommandé avec accusé de réception ne seront pas récupérés.

La solution unique choisie par l'organisation est le téléchargement depuis le site de la plate-forme d'inscription.

Toute inscription incomplète ne sera pas validée.

La course est interdite au moins de 20 ans.

ARTICLE 7 : MATERIEL OBLIGATOIRE

L'organisation se garde le droit de vérifier le matériel obligatoire avant ou pendant la course, et de refuser, un élément qui pourrait s'avérer dangereux pour les participants.

Chaque coureur est tenu d'avoir avec lui :

- 2 lampes frontales avec piles ou batterie de recharge. *
- Une couverture de survie 1.40m x 2.10m.
- Un sifflet.
- 1,5 litre d'eau minimum pleine au départ mais également aux départs de chaque ravitaillement.
- Des réserves alimentaires.
- Un vêtement de pluie imperméable et respirant avec capuche (type Goretex ou similaire).
- Un téléphone portable chargé et en état de marche avec n° de Poste de sécurité.
- Une casquette ou équivalent.
- Une bande élastique adhésive.
- Une écôtasse (aucun gobelet disponible aux ravitaillements)
- Chaussures de trail

POUR DES RAISONS ÉCOLOGIQUES, AUCUN GOBELET NE SERA PRÉSENT SUR LES RAVITAILLEMENTS.

VOTRE GOBELET PERSONNEL EST DONC OBLIGATOIRE POUR BOIRE SUR LES RAVITAILLEMENTS.

Possibilité d'acheter des gobelets BAZTANDARRAK lors de l'inscription ou sur place (dans la limite des stocks disponibles)

ARTICLE 8 : SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

N° de téléphone d'assistance de l'organisation : **06.74.40.93.11** (à utiliser **UNIQUEMENT** en cas d'urgence)

Pour tout autre question hors inscriptions et sécurité : baztandarraktrail@gmail.com

Des postes de secours seront implantés en divers points du parcours. Ils sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés. Ces postes seront en liaison radio ou téléphonique avec une équipe médicale de régulation présente pendant toute la durée de l'épreuve au PC course situé à Bidarray.

Il appartiendra à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- En se présentant à un poste de secours ;
- En appelant le PC course ;
- En demandant à un autre coureur de prévenir les secours .

Il appartiendra à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- A mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve ;
- A faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger ;
- A faire hospitaliser à leur convenance les coureurs dont l'état de santé le nécessitera.

Les frais résultants de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour de l'endroit où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

En cas d'impossibilité de joindre le PC course, vous pouvez appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone « urgences seulement ») :

Composer le 15 depuis la France ou le 112 depuis la France et l'Espagne.

N'oubliez pas que des aléas de toutes sortes, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous avez mis dans votre sac.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT ET DE L'ÉTHIQUE DE LA COURSE

La participation à la course entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Nous souhaitons que les athlètes prennent conscience de leur impact sur l'environnement et le limitent au maximum tout au long de leur parcours. Des poubelles sont disposées en grand nombre sur chaque poste de ravitaillement.

Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper.

Il est important que les coureurs qui s'inscrivent soient conscients des difficultés du parcours et des conditions qu'ils peuvent trouver (longueur du tracé, dénivelé, mauvaises conditions météorologiques, course en partie de nuit...).

Ceci nécessite donc de la part du coureur, une bonne préparation physique et une capacité d'autonomie pour l'aider dans la réussite de ce type d'aventure individuelle.

ARTICLE 10 : DROITS D'ENGAGEMENT

Les inscriptions se feront exclusivement sur internet sur www.baztandarrak.fr

- Prix de 75€ sans le repas / 90€ avec le repas* après course

Les droits d'inscriptions définis ci-après comprennent :

- Dotation gilet TERNUA technique de qualité dans la limite des stocks disponibles pour les tailles (fonction de la date d'inscription)
- Dotation complémentaire de nos chers partenaires ;

A titre indicatif repas après course : melon-pâté / entrecôte-frites / fromage / gâteau basque / café / vins à volonté... servi en continu à partir de 12h00 à 22h00*

En fonction de la période d'inscription :

Options envisageables au moment de l'inscriptions :

- pasta party la veille assurée suivant nombre d'inscrits (Vendredi 19 Juillet 2024 entre 19h et 20h) pour 15€, si trop peu d'inscrits, l'association sera contrainte d'annuler cette dernière. Dans ce cas vous.

- repas d'après course accompagnateur : 20€ ;

- repas enfants : 10€ (steack haché + frites + dessert) ;

- écôtasse : 5€ ;

- petit déjeuner coureur / accompagnateur : 7€ par personne à partir de 3h30 le samedi 20/07/24, si trop peu d'inscrits, l'association sera contrainte d'annuler cette dernière. Dans ce cas vous serez remboursé et aurez la possibilité de vous restaurer au village.

Les personnes s'inscrivant à cette course ne peuvent pas modifier leur inscription pour basculer d'une course à l'autre. Celle-ci est ferme et définitive.

Un dossard ne peut être ni vendu ni échanger.

Article 11 : ANNULATION

Le remboursement sera seulement possible sous réserve de souscription à l'assurance annulation effectuée lors de l'inscriptions.

Association BAZTANDARRAK – ARTETXEA 64780 BIDARRAY –

baztandarraktrail@gmail.com

www.baztandarrak.fr

